

---

**CONSEIL GENERAL  
ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**

**SEANCE DU 02 FÉVRIER 2009**

---

**MOTION ADOPTEE**

---

**SOUTIEN AU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL**

---

**LE CONSEIL GENERAL,**

VU les inquiétudes exprimées par mouvement français de planning familial sur la réduction des crédits 2009,

CONSIDERANT qu'une amputation des ressources pour les associations est une petite et fausse économie pour le budget de l'Etat mais une grande mise en danger de l'information sur les droits sexuels et reproductifs,

ETANT DONNE qu'il est inconcevable que l'Etat n'affirme plus l'exigence de l'éducation à la sexualité,

CONSIDERANT que dans une société où les relations filles-garçons sont de plus en plus marquées par la violence, où les campagnes nationales de prévention et d'information ont besoin des relais de terrain pour être efficaces,

CONSIDERANT que l'information, l'accueil, l'écoute et l'éducation à la sexualité restent des missions d'utilité publique dans notre société,

CONSIDERANT que 450 000 personnes bénéficient chaque année des actions du Planning Familial dans ses 70 associations départementales de Métropole et des DOM, et que la conséquence de cette brutale démission de l'Etat est la fermeture programmée d'un grand nombre de ces lieux d'accueil et d'écoute individuels et collectifs, indispensables pourtant pour apporter une aide efficace à de très nombreuses femmes en détresse, manquant d'informations sur leurs droits,

ETANT DONNE que les associations départementales du Mouvement Français pour le Planning Familial constatent et déplorent l'insuffisance d'information sur les différentes méthodes de contraception, d'actions d'éducation à la sexualité et de la défense du droit des femmes à disposer de leur corps,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DEMANDE à l'Etat d'assurer sa responsabilité nationale pour l'information, l'éducation à la sexualité et la prévention pour toutes et tous conformément à l'article 1 de la loi de juillet 1973.

DEMANDE le développement des lieux d'écoute et de parole et non pas leur suppression.

EXPRIME sa volonté de maintien des interventions collectives du Planning familial.

DEMANDE à l'Etat de donner les moyens nécessaires aux associations, intervenant au sein du Planning familial, pour le développement de leurs activités et de leurs interventions.

DEMANDE au moins le maintien des moyens alloués en 2008.